

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE DE ROUERGUE
Séance du 20 Mars 2026**

Délibération N°9

<u>Nombre de membres :</u>	
Afférents au C.M.:	15
En exercice :	15
Présents:	15

<u>Votes :</u>	
Nombre de pouvoirs:	0
Nombre de Suffrages exprimés:	15
Nombre d'abstentions :	0
Vote pour:	15
Vote contre:	0

L'an deux mil vingt six

Le 20 du mois de Mars à 18 Heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE ROUERGUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Chauchard Clément, Adjoint pour l'installation du conseil municipal

Date de convocation du Conseil Municipal 17/03/2026

Présents : Max CAPDEBARTHES - Virginie BOUTON - Jordi DELCASSO - Catherine PAROBECK - Clément CHAUCHARD - Claire BARRES - Jérôme FRAYSSE - Johanna BURIONI - Jean-Noël CALMELS Sylvie MERCADIER PETIT - Cyril GONFRERE - Alexandra REY- Philipp BOU – Anne-Marie PELLEGRINO CORTEZ – Ignazio BELLAVIA

Absents avec procuration :

Absent non excusé:

Secrétaire : Jean-Noël CALMELS

OBJET : DELEGATION DU DELEGUE A L'ASSEMBLEE EXTRA-SYNDICALE DU SMICA

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du SMICA, notamment l'article 6.1 relatif à la composition de l'assemblée extra-syndicale et l'article 6.3 portant sur le fonctionnement de l'Assemblée extra-syndicale ;

Considérant le renouvellement général des assemblées délibérantes faisant suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ;

Considérant que la collectivité est adhérente du SMICA au regard de la délibération n° du ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de désigner son représentant au sein de l'Assemblée extra-syndicale ;

Considérant qu'il convient de procéder à cette désignation pour la durée du mandat municipal ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Article 1 – Désignation du délégué titulaire :

Est désigné en qualité de délégué titulaire, représentant la collectivité au sein de l'Assemblée extra-syndicale du SMICA : Monsieur Jean-Noël CALMES

Article 2 – Désignation du délégué suppléant :

Est désigné en qualité de délégué suppléant, représentant la collectivité au sein de l'Assemblée extra-syndicale du SMICA : Madame Sylvie MERCADIER PETIT.

Article 3 – Mandat

Les délégués ainsi désignés exerceront leurs mandats pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante, sauf nouvelle décision de celle-ci.

Article 4 – Notification

La présente délibération sera transmise :

- à Monsieur le Président du SMICA ;
- à la Préfecture au titre du contrôle de légalité ;

ADOPTE : A l'unanimité des membres présents.

La délibération est adoptée.

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, domicilié 68 rue Raymond IV, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré à Sauveterre, les jours, mois et ans susdits ;

Acte rendu exécutoire Le
Après dépôt en Préfecture
par voie dématérialisée le
Et publication ou notification Le

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Max CAPDEBARTHES

